



REVUE DE PRESSE

Avril 2017

Table des matières

El Watan 09 04 2017 : Kamel-Eddine Fekhar doit être sauvé et libéré	3
El Watan 18 04 2017 : Praticiens de la santé : Deux jours de grève la semaine prochaine	5
Liberté 20 04 2017 : Béjaïa : le candidat FLN assassiné.....	6
El Watan 20 04 2017 : 37e anniversaire du printemps berbère : Marches et meetings en Kabylie	8
Liberté 20 04 2017 : “Le combat continue”	11
El Watan 24 04 2017 : Un séminaire international sur la peine de mort à Boumerdès	12
El Watan 24 04 2017 : Human Rights Watch épingle l’Algérie sur les violences faites aux femmes ..	14
Liberté 24 04 2017 : La faculté de droit paralysée.....	16
Liberté 24 04 2017 : Les “blouses blanches” en grève.....	17
Liberté 24 04 2017 : Protestation à la faculté de génie électrique de Sidi Bel-Abbès	19
Liberté 25 04 2017 : Grève des enseignants et sit-in des adjoints d’éducation.....	20
El Watan 25 04 2017 : Syndicats : Le SNTE et le Snapap dans la rue	21
Liberté 26 04 2017 : Rassemblement à la place M'barek-Aït Menguellet	22
Les gardes communaux protestent à Tizi Ouzou	22
Liberté 26 04 2017 : Boudiaf refuse de recevoir les délégués du SNPSP Sit-in hier des praticiens devant le siège du ministère de la santé.....	23
Liberté 26 04 2017 : Un rassemblement pour la défense du pouvoir d'achat.....	24

El Watan 09 04 2017 : Kamel-Eddine Fekhar doit être sauvé et libéré

Victime d'un arbitraire sans nom, Kamel-Eddine Fekhar croupit en prison. Il est à son 90e jour de grève de la faim. Le régime algérien, décidé à lui faire porter la responsabilité des «événements de Ghardaïa», veut clairement en faire un exemple.

En le faisant mourir en détention, l'autocratie d'Alger veut envoyer à la société, à ses forces démocratiques et républicaines, aux militantes et aux militants pacifiques, un message arrogant, d'intimidation et de menace. Sans être nouvelle, l'attitude n'en est pas moins incriminable et condamnable.

Il y a quelques mois, Mohamed Talmat a trouvé la mort en prison. Durant ces quelques dernières années, des détenus mozabites sont morts en prison dans des conditions jamais élucidées. Dans un passé plus lointain, l'assassinat politique figurait en bonne place dans la panoplie répressive du régime. La liste des opposants liquidés est longue : Khider, Krim, Mecili et tant d'autres opposants connus ou anonymes.

Les vieux démons semblent avoir resurgi pour reprendre du service. L'illusion démocratique entretenue à profusion de quotes-parts de rente pour ce qui est des soutiens domestiques et de larges parts de marché pour ce qui concerne les cautions internationales (à commencer par la France) ne peut plus tromper personne. Comme tout régime patrimonial, celui d'Alger, se considère comme fondé à disposer, comme bon lui semble, des biens et des personnes dans un Etat qui est sa chose.

Un homme est lentement mis à mort dans l'aile carcérale de l'hôpital de Laghouat. Devant l'inacceptable silence des détachements démocrates de la classe politique, nous signataires de la présente déclaration :

Nous soulignons la totale responsabilité des autorités algériennes dans le sort fatal que Kamel-Eddine Fekhar risque de connaître d'un moment à l'autre.

Relevons la dérive injustifiable et déshonorante des organisations et partis démocrates devant le combat d'un homme accablé par l'arbitraire.

Lançons un cri de cœur et de raison pour la libération de Kamel-Eddine Fekhar, des détenus du M'zab et de tous les détenus politiques, d'opinion et de confession, victimes de l'arbitraire, ainsi que pour la cessation des intimidations et entraves à l'exercice des droits et libertés concédés dans les textes de référence du régime.

La responsabilité du Président, du Premier ministre, A. Sellal, des principaux ministres de son gouvernement, des hommes-clés de la chefferie de l'Etat et des organismes sécuritaires est pleinement engagée quant au sort de Kamel-Eddine Fekhar et de ses camarades. Ils en sont comptables au moins devant l'Histoire, implacable tribunal de la justice des peuples.

- Saïd Khlil, Ali Aït Djoudi, Hacène Hireche, Bakir Md Ouahmed, Mohamed Benchicou, Ferrad Mohand Arezki, Hmida Layachi, Sonia Abes, Saïd Djabelkhir, Abane Meziane, Mahrez Bouich, Me Dabouz Salah, Saïd Boukhari, Gacem Mokrane, Tahar Khelfoune, Nacira Dehimi, Hacene Loucif, Rachid Bèguenane, Zalani Azedine, Saïd Aknine, Tahar si Serir,

Mourad Ouchichi, Kader Zerrou, Samir Bellateche, Hocine Boumedjàne, Arab Azzi, Cid Kacioui, Boukhalfa Ben Mamar, Kamel Mammam, Hamid Arab, Dr Faycel Adib, Azzouk Salem, Mohamed Djezar, Yakkoub Md Idir, Hakim Taibi, Mamarte Arezki, Mohamed Gaya, Said Ould Welhadj, Dr Taleb Amar, Belkacem Boukhrouf, Youcef Habib, Bahamidia Hachimi, Hocine Gasmi, Mohamed Dabouz, Nacer Djoudi, Sofiane Dennane, Djamel fine Benchenouf, Abdessamaie Abdellah, Mellal Makhlouf, Semsoum Lounis, Tarik Mira, Aït Ouakli Malek, Nacer Bouzidi, Moussa Nait Amara, Lila Hadjarab, Ali Bensaad, Zouaimia Larbi, Djouher Abchich-Hamdad, Idir Ounoughene, Bihmane Belattaf, Mourad Hamami, Walid Bouray.

El Watan 18 04 2017 : Praticiens de la santé : Deux jours de grève la semaine prochaine

En pleine campagne électorale, le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP) renoue avec la protestation en annonçant une grève de deux jours, les 24 et 25 du mois en cours.

Les principales motivations de cet énième mouvement de protestation, qui sera conforté par un sit-in devant le siège du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière le 25 avril, sont la non-tenu des promesses formulées par le ministre de tutelle quant à la plateforme des doléances et surtout la fermeture de toutes les portes de dialogue entre ces praticiens et les responsables du secteur.

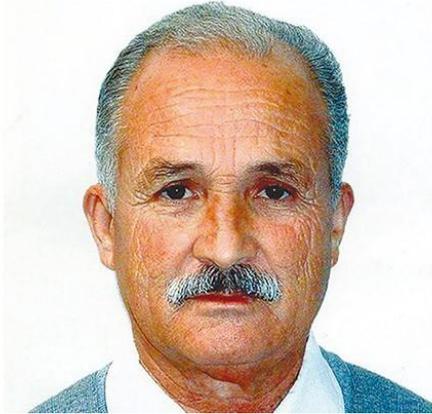
Pour mémoire, les doléances des praticiens de la santé adhérents au SNPSP réclament plus de sécurité dans les établissements de santé, l'instauration d'une indemnisation financière pour les médecins réquisitionnés pour les examens de fin d'année et la période électorale et l'installation des représentants de ce syndicat dans les différents comités nationaux, notamment ceux en relation avec la carrière professionnelle des médecins spécialistes et généralistes.

En plus de réclamer la réouverture permanente du dialogue avec les autorités, le SNPSP demande la mise en application de l'accord conclu entre les deux parties, à savoir le ministère et le syndicat, le 24 février 2016. Cet accord, qui malgré son importance tarde à être appliqué, comporte plusieurs points, dont essentiellement ceux en relation avec l'aménagement du statut de praticien de la santé publique, la préservation du reliquat d'ancienneté, la mise en place de l'arrêté interministériel consacrant le droit à l'alignement après une formation supplémentaire entre l'ancien et le nouveau diplôme.

A bout de patience, les blouses blanches confirment avec cette grève, dont le préavis a été déposé il y a une dizaine de jours, leur détermination à obtenir leurs droits et mettre à exécution tous les acquis verbaux et écrits déjà obtenus.

Asma Bersali

Liberté 20 04 2017 : Béjaïa : le candidat FLN assassiné



©D. R.

Lors de leur audition, les cinq mis en cause, âgés de 29 à 30 ans, ont fini par passer aux aveux en relatant la genèse de leur aventure meurtrière.

Au moment où les membres de sa famille s'attendaient à un dénouement heureux, l'affaire de la disparition mystérieuse du candidat FLN aux prochaines élections législatives, à Béjaïa, Saïd Djouder, a finalement et malheureusement connu une fin tragique. Le corps sans vie de la victime, portée disparue depuis le 30 mars dernier, a été retrouvé, hier, par la police judiciaire, dans un état de décomposition très avancé, jeté en pleine nature, dans le parc national de Gouraya (PNG), non loin de la route menant de la ville des Hammadites vers le site touristique du Cap Carbon. C'est ce qu'a affirmé le chef de sûreté de wilaya de Béjaïa, le divisionnaire Abdellah Bennacer, lors d'un point de presse tenu, hier après-midi, au siège de son institution. L'officier de police a tenu à préciser que, suite à la découverte, le 16 avril dernier, du véhicule de Saïd Djouder, de type Polo Volkswagen, près de la cité EPLF de la commune de Bou Ismaïl, dans la wilaya de Tipasa, les services de la police judiciaire relevant de la Sûreté nationale, ont engagé une vaste opération de recherches et d'investigations qui se soldera par l'interpellation de cinq individus. L'un d'entre eux, originaire de la wilaya de Béjaïa, a été arrêté à El-Harrach (Alger), alors que les quatre autres ont été appréhendés à Koléa (wilaya de Tipasa). Selon M. Bennacer, la découverte du téléphone mobile de l'un des auteurs présumés de ce crime abject a permis aux policiers enquêteurs d'identifier et de localiser les autres complices.

Lors de leur audition, les cinq mis en cause, âgés de 29 à 30 ans, ont fini par passer aux aveux en relatant la genèse de leur aventure meurtrière. Les déclarations des uns et des autres ont fait ressortir que l'auteur principal de ce meurtre n'est autre que le jeune Béjaoui travaillant à El-Harrach. Toutefois, il reste à connaître le mobile de ce crime. S'agit-il d'un règlement de comptes, d'un acte de banditisme ou tout simplement d'une affaire liée à la politique ? En tout cas, l'enquête menée par les éléments de la Police judiciaire de Béjaïa, en collaboration avec leurs collègues de Tipasa et d'Alger, privilégie la piste de "délit de droit commun", a précisé le premier responsable de la police à Béjaïa. Cette thèse exclut de fait tout éventuel soupçon de crime politique, alors que de folles rumeurs colportées sur les réseaux sociaux ont déjà évoqué l'hypothèse d'un assassinat politique, en s'appuyant sur le

fait que le défunt était très engagé dans la vie politique. Âgé de 66 ans, ce fils de chahid, natif de Tizi N'berber, dans la daïra d'Aokas, était un militant très actif au sein du FLN, dont il est devenu le coordinateur de la kasma au niveau de sa commune.

Selon les témoignages des membres de sa famille, le militant politique décédé avait quitté le domicile familial le 30 mars dernier, vers 13h, pour aller déposer un courrier à la mouhafadha FLN de Béjaïa. Après une altercation verbale avec les membres de cette structure régionale du parti d'Ould Abbas, M. Djouder quitte les lieux sans donner signe de vie à jamais. Par ailleurs, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (Laddh), qui a suivi l'affaire depuis le début, se déclare "très affectée par cette triste nouvelle" et tient à présenter ses sincères condoléances et sa sympathie à la famille du défunt. Dans un communiqué diffusé hier après-midi par Saïd Salhi, vice-président de la Laddh, sur sa page Facebook, la Ligue estime qu'"il s'agit là d'un antécédent grave", avant de s'interroger : "S'agit-il d'une simple coïncidence ou d'un assassinat politique ?" La Laddh qui considère "ces interrogations sommes toutes légitimes", a tenu à "réitérer son exigence d'une enquête approfondie pour élucider les circonstances de cette disparition étrange en pleine campagne électorale".

"Selon certains éléments donnés par les médias et la famille du défunt, la dernière apparition de M. Djouder Saïd était au bureau de la mouhafadha FLN de Béjaïa, où il y a déjà eu altercation au sujet de son classement sur la liste électorale", lit-on encore sur le même communiqué.

Enfin, le responsable de la Laddh notera que "le parquet de Béjaïa doit nous éclairer sur cette affaire. La justice doit être actionnée pour faire jaillir la vérité et rendre justice à feu Saïd Djouder, paix à son âme".

KAMAL OUHNIA

El Watan 20 04 2017 : 37e anniversaire du printemps berbère : Marches et meetings en Kabylie



La célébration du 20 Avril intervient cette année en pleine campagne électorale pour les législatives et sera marquée par des marches, des meetings et des activités culturelles à travers les wilayas de Béjaïa, Tizi Ouzou et Bouira. Pour Djamel Zenati, une des figures de proue d'Avril 1980, le combat identitaire a certes réalisé de grands acquis, mais l'officialisation de tamazight s'est faite en des termes qui accentuent la suspicion. «Il y a comme un jeu de style malsain qui cache une reconnaissance forcée», dit-il.

Le temps avance et la célébration des dates symboliques en relation avec l'identité amazighe en Algérie se fait paradoxalement de plus en plus retentissante. En 2016, dans le sillage de l'«officialisation» de tamazight, les autorités sont allées trop vite en besogne en décrétant la fin d'une période, celle de la revendication identitaire.

Il semble qu'elles se sont lourdement trompées. Le dossier semble loin d'avoir été classé, dès lors que la mobilisation autour des questions identitaires est toujours là. Le cas du 20 Avril, dont la Kabylie fête aujourd'hui le 37e anniversaire, en est la preuve la plus significative. On annonce pompeusement plusieurs marches à Béjaïa, Tizi Ouzou et Bouira, et d'autres activités commémoratives dans les villages, les quartiers, à l'université et autres endroits.

«Jeu de style malsain du pouvoir»

Le 20 Avril continue à mobiliser, et ni le temps ni les manœuvres du pouvoir pour folkloriser ce symbole ne semblent en mesure d'estomper l'effervescence qui s'empare des masses kabyles à cette occasion. Mais que signifie aujourd'hui de marcher le 20 avril ? Pour Djamel Zenati, militant de la démocratie et ancien acteur du MCB, la mobilisation pour le 20 avril, c'est la poursuite du combat identitaire en Algérie, car, dit-il, rien de concret n'a été fait sur ce plan par les autorités. «D'abord, ce n'est que récemment que tamazight a été officialisé.

Cette consécration s'est, cependant, faite dans une formulation très suspecte, étant donné qu'elle a introduit une hiérarchie entre les langues en Algérie. Il y a comme un jeu de style malsain qui cache une reconnaissance forcée. Cela me rappelle la Constitution de 1989 où, dans le sillage de la reconnaissance du pluralisme partisan, on a utilisé la mention

“associations à caractère politique” au lieu de “partis politiques”. D’autre part, l’absence d’une traduction sur le terrain de cette consécration accentue davantage la suspicion.

Donc, on peut dire que chacune des actions citoyennes entreprises est une réponse aux manœuvres du pouvoir.» Saïd Boukhari, également ancien militant du MCB, abonde dans le même sens : «A ce jour, on ne peut s’exprimer en tamazight au tribunal ni devant un gendarme, etc. Tamazight est toujours laissé-pour-compte dans ce qu’ils appellent “constantes nationales” à la faveur de la dernière mascarade constitutionnelle. On considère qu’il n’y a aucune sincérité du pouvoir qui ne cherche qu’à se maintenir, et que le problème de l’identité reste toujours posé.»

Tamazight et démocratie, même combat

Sur un autre plan, la revendication amazighe est indissociable du combat pour la démocratie en Algérie. «En avril 1980, le MCB a formulé, entre autres, trois points : la liberté d’expression, les libertés démocratiques et tamazight. Ils sont indissociables. Aujourd’hui, nous constatons que le pouvoir a repris d’une main ce qu’il donnait de l’autre», déplore Saïd Boukhari. «Tamazight tout comme la démocratie sont inscrits dans la Constitution.

Mais quand on sait que nous sommes toujours en face d’un système autoritaire qui empêche les citoyens d’exercer leurs libertés, cela revient au même», estime, pour sa part, Djamel Zenati. «Officialiser tamazight, c’est officialiser certaines libertés démocratiques. Mais puisque chaque victoire des citoyens est une victoire de la démocratie, le pouvoir fait dans la manipulation», ajoute-t-il.

Et d’expliquer, plus loin que si les populations restent très attachées au 20 avril, c’est qu’il s’agit d’une date «riche et lourde de sens» qui renferme «une symbolique très forte, car c’était un jour de grande répression. Et grande répression signifie grande indignation». Djamel Ikhroufi, un autre militant du MCB, trouve que «le Printemps berbère a incontestablement signé l’acte de naissance de la démocratie en Algérie et en Afrique du Nord, et celui de la reconnaissance de l’identité et de la langue amazighes.

Aujourd’hui, 37 ans après, le combat pose le véritable problème de l’Algérie indépendante. La question de l’identité des peuples amazighs dépasse celui de la langue. L’identité s’attaque frontalement à la définition de la nation telle qu’elle est imposée par les tenants du pouvoir. L’identité d’un peuple n’est pas ethnique, mais politique».

Nouveau paradigme dans la revendication

Cela dit, les mots d’ordre exprimés lors des manifestations du 20 avril ont connu une évolution. Alors que chez le RCD, par exemple, on reste toujours dans la même trajectoire, en revendiquant désormais l’officialisation «effective» de tamazight, depuis 2001, le MAK profite de cette date pour revendiquer l’«autonomie» de la Kabylie puis, plus récemment, son «indépendance».

Djamel Zenati résume ce nouveau paradigme et l’impute au pouvoir : «Ceux qui soutiennent l’idée que le problème de tamazight ne peut se régler que dans le cadre régional, c’est pour moi un repli que je désapprouve mais que je comprends.

Ce repli sur la région est suggéré par effet miroir par le repli sur le pouvoir d'une caste au nom du nationalisme. Ces replis ont pour origine l'impasse politique dans le pays.» L'ancien cadre du FFS conclut en mettant en garde : «Quand on bouscule les gens dans leur culture, leurs langues, leurs convictions, même les esprits les plus raisonnables peuvent basculer vers d'autres voies.»

Liberté 20 04 2017 : “Le combat continue”

“Le combat continue”, écrivait systématiquement les animateurs du Printemps berbère, en guise de conclusion de leurs déclarations, tout au long des années 80. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Et, parce que le message d'avril n'avait pas été entendu, beaucoup de sang, aussi, a été versé. Pas seulement en 2001 et 2002 en Kabylie, mais aussi auparavant, en octobre 88 puis durant les années 90. Car le Printemps berbère n'était pas, loin s'en faut, un mouvement d'humeur passager ni un simple moment de grande colère induite par l'interdiction d'une conférence sur la poésie kabyle ancienne que s'apprêtait à donner Mouloud Mammeri. Avril 80, ce fut l'aboutissement d'un long processus de maturation, entamé dès la fin des années 60 par une poignée d'étudiants soutenus par quelques lettrés, qui, eux-mêmes, ne faisaient que reprendre le flambeau d'une revendication intimement liée à l'histoire du mouvement national — et à l'histoire tout court. Avril 80, ce fut aussi le point de départ d'un autre processus : celui de la réhabilitation et de la réappropriation d'une identité nationale ignorée, bafouée, mise à mort. Mais les animateurs du Printemps berbère avaient conscience qu'une revendication démocratique — la reconnaissance d'un droit de cité à l'amazighité comme fait d'histoire et de culture et comme fondement de l'identité nationale — ne pourrait accéder à la légitimité politique que si le pouvoir politique lui-même se démocratisait. En 80, on en était loin, bien trop loin et le pouvoir était plus enclin à étouffer les vérités qu'à les écouter et plus prompt à emprisonner les semeurs d'espoir qu'à libérer la parole. Tout le contraire de ce printemps-là qui, face à la violence subie, inventait le combat pacifique pour proposer une alternative au système du parti unique condamné autant par l'histoire du pays que par l'évolution du monde, déjà bien avancée puisque le mur de Berlin allait tomber quelques courtes années plus tard. Près de quatre décennies se sont écoulées depuis et, à chacun de ces 37 anniversaires célébrés, la population de cette Kabylie qui a enfanté le Printemps 80 aura fait preuve d'une fidélité jamais démentie. La demande d'une reconnaissance concrète de l'amazighité reste encore d'actualité et l'alternative démocratique portée par ce mouvement demeure à l'ordre du jour. “Le combat continue”, diraient, aujourd'hui encore, ceux qui avaient infligé la première fissure au mur du mépris.

El Watan 24 04 2017 : Un séminaire international sur la peine de mort à Boumerdès



La cour de Boumerdès accueillera, les 28 et 29 avril, un séminaire international consacré à la peine de mort.

Organisée par le barreau de Boumerdès, en collaboration avec l'UIV (Union internationale des avocats), cette rencontre regroupera de nombreux professionnels du droit entre avocats et magistrats algériens, maghrébins, européens et canadiens, pour un débat réservé à une question pertinente très controversée, y compris dans les milieux les plus initiés.

De nombreuses communications sont au programme de ces deux journées, réparties sur quatre thèmes : «La peine de mort dans le temps et l'espace», «La peine de mort, normes internationales et enjeux politiques nationaux», «La peine de mort, la controverse», «Quelles perspectives ? Comment vaincre la peine de mort ?» Pour les deux premiers thèmes, programmés pour la journée du vendredi 28 avril, le choix a porté sur des conférenciers de renom, en général des avocats, aussi bien algériens qu'étrangers, des modérateurs du barreau de Paris et des magistrats algériens.

C'est Me Edmond Fréty, du barreau de Paris, directeur adjoint des droits de l'homme à l'Union internationale des avocats, qui présentera sa communication sur : «Histoire de la peine de mort et émergence des remises en question de cette peine». Dans le même sillage, le spécialiste des droits de l'homme de l'OIF (Organisation internationale de la francophonie), Salvatore Saguès, évoquera la problématique de la condamnation à mort dans le monde sous le titre «Panorama de l'état général de la peine de mort dans le monde». Le thème qui suivra a trait à la peine de mort en Algérie pendant la Guerre de Libération, après l'indépendance et face au terrorisme, qui sera présenté par Me Miloud Brahimi, du barreau d'Alger. Me Edmond Fréty lui succédera pour faire état de l'abolition de la peine de mort en France, alors que Me Ali Haroun, ancien responsable de la Fédération de France du FLN, durant la Guerre de Libération, ancien membre du Haut comité d'Etat et ancien ministre délégué aux Droits de l'homme s'attardera sur le long combat pour «l'abolition de la peine de mort en Algérie».

Coordinatrice des droits de l'homme à l'Union internationale des avocats, Me Julie Goffin exposera deux thèmes : «Les normes internationales relatives à la peine de mort» et «Le rejet en droit international de la peine de mort pour les crimes les plus graves».

Secrétaire générale adjointe de la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme) et ancienne présidente de la Coalition mondiale contre la peine de mort, Florence Bellivier donnera une conférence sur les éléments sous-jacents du débat sur la question de la peine de mort, les droits de l'homme, les délits et violences politiques, la politique pénale, les erreurs judiciaires et la qualité de la justice (indépendance, impartialité et efficacité).

Intitulée «La peine de mort aux Etats-Unis d'Amérique : quel paradoxe ?», la communication de Me Salvatore Saguès, spécialiste lui aussi des droits de l'homme et membre de l'OIF (Organisation internationale de la francophonie), devra mettre la lumière sur l'état de cette lourde sanction et son exécution dans de nombreux Etats de ce pays, alors que bon nombre d'autres l'ont abolie depuis longtemps. Sous le thème «La peine de mort, la controverse», la matinée de la seconde journée des travaux sera consacrée aux partisans de cette sanction, comme Me Souila Boudjemâa, avocat au barreau d'Alger et ancien sénateur, mais aussi à ceux qui sont contre, comme Me Mustapha Bouchachi, qui, chacun de son côté, défendra sa position.

D'autres «opinions», comme celles de victimes, d'intellectuels et d'hommes de lettres seront exprimées et expliquées par le professeur Abdennour Benantar, alors que Me Fatima M'Bay, avocate, présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme, interviendra sur la thématique de l'exécution de la peine de mort et l'expérience de ceux qui en ont été témoins. Me Abdelfatah Mourou, vice-président de l'Assemblée tunisienne, parlera du «pardon» et Me Tarek Zouhir, docteur en droit et avocat du barreau de Casablanca, au Maroc, fera une conférence sur le thème de la mort acceptée, comme l'avortement thérapeutique et l'euthanasie.

Me Florence Bellivier parlera des peines alternatives à la condamnation à mort, et Me Ali Haroun plaidera pour le moratoire et l'expérience algérienne. Son confrère marocain, Me Mohamed Messaoudi, membre du bureau exécutif du réseau des avocats contre la peine de mort, présentera le cas marocain. Les travaux prendront fin après un débat avec les participants.

Salima Tlemçani

El Watan 24 04 2017 : Human Rights Watch épingle l'Algérie sur les violences faites aux femmes

Près de 12 000 femmes se plaignent de violences chaque année en Algérie.

Coups, brimades, viols... Dans 50% des cas, elles les subissent au sein même de leur famille. Face à ce fléau, les lois ont montré leurs limites, la police est jugée passive, et le manque d'infrastructures d'accueil et de mécanismes de soutien pèsent lourd. En cette période de campagne pour les législatives, qui bat son plein, la question est pourtant quasiment absente du «débat» électoral.

Dans un rapport publié hier, l'ONG Human Rights Watch passe au crible les différents facteurs qui empêchent la lutte contre cette violence et propose une série de recommandations pour protéger les victimes. Intitulé : «Ton destin est de rester avec lui : la réponse de l'Etat aux violences domestiques en Algérie», le rapport a été présenté par Ahmed Benchemsi, directeur de la communication et du plaidoyer pour la région MENA pour Human Rights Watch (HRW), qui animait une conférence de presse hier à Alger. «Des avancées ont été réalisées sur la question, mais des failles persistent, nous souhaitons que le sujet soit remis sur le devant de la scène.»

Des chercheurs de l'ONG ont enquêté pendant plus d'une année en Algérie, pour répertorier des cas de violences physiques et psychologiques. Ils ont rencontré des militants associatifs, des psychologues qui activent dans des foyers d'accueil, et surtout des femmes victimes de violences. Parmi elles, Selwa, 39 ans, mère de deux enfants, battue par son mari des années durant. En silence, elle a encaissé les coups et subi l'escalade de la violence jusqu'au jour où le déchaînement de son mari a failli lui coûter la vie.

Elle a raconté les affres et les souffrances endurées. En septembre 2011, son mari l'a déshabillée et suspendue à une poutre du plafond pour la battre avec un balai avant de lui lacérer la poitrine avec des ciseaux. Selwa a été secourue par sa belle-sœur, qui l'a aidée à s'enfuir. Après avoir reçu des soins de première urgence à l'hôpital, elle a vite été acheminée vers un commissariat, où elle a porté plainte contre son mari. Une plainte restée sans suite.

Grâce à l'aide juridique de l'ONG qui gère le foyer dans lequel elle s'est réfugiée, une autre plainte a été déposée auprès du procureur. Cette seconde plainte a abouti à la condamnation de son mari : paiement d'une amende et six mois de prison avec sursis. Sa demande de divorce pour violences physiques, introduite en 2012, a pourtant été refusée par le tribunal, qui lui a ordonné de revenir au domicile conjugal. Une année plus tard, sa seconde demande a finalement été acceptée. Son mari a été sommé de lui payer une pension alimentaire qu'il ne lui a jamais versée. Le tribunal l'a condamné à six mois de prison ferme, mais elle soutient qu'il n'a jamais été arrêté par la police. Il serait aujourd'hui en fuite. L'histoire de Selwa a été recueillie à Annaba en avril 2016, et figure en présentation du rapport. Elle résume, à elle seule, les pires failles du système, qui, loin de protéger les femmes, conforte les violences domestiques qu'elles subissent.

Recommandations

Evoquant les avancées et les limites de la loi n°15-19 criminalisant la violence à l'égard des femmes, adoptée en décembre 2015, Ahmed Benchemsi a raconté le calvaire vécu par Selwa et d'autres victimes pour dévoiler la souffrance et dénoncer les failles qui mettent en danger de nombreuses femmes et jeunes filles. Première faille évoquée dans le rapport, la possibilité pour le coupable des violences d'échapper aux poursuites judiciaires si la victime accepte de pardonner. Autres failles présentées dans le rapport, la définition des violences domestiques, qui ne mentionne pas explicitement le viol conjugal, ainsi que le mode d'évaluation des invalidités physiques pour déterminer le niveau de sentence, reposant exclusivement sur les directives des médecins légistes, qui produisent des rapports médicaux suite à des examens qui ne prennent pas en compte les maltraitances répétitives subies pendant de longues périodes.

Le rapport pointe du doigt l'absence de clause sur les ordonnances de protection, qui permettraient aux femmes d'être protégées de nouveaux abus. Enfin, l'inaction de la police est sévèrement relevée.

Les enquêteurs de l'ONG dénoncent «l'attitude dédaigneuse des services de police envers les victimes», très souvent encouragées à abandonner les poursuites et à pardonner. Parmi les recommandations du rapport, la modification de la loi n°15-19, l'adoption d'une législation complète incriminant entièrement la violence domestique, établir une base de données nationale concernant toutes les formes de violences faites aux femmes et établir un protocole d'intervention de la police... 8000 femmes victimes de violences ont déposé une plainte auprès de la police nationale en 2016.

Combien d'autres plaintes n'ont pas été prises en charge par les services de sécurité, connus pour minimiser les violences conjugales et pour encourager les femmes à ne pas porter plainte contre leurs maris ? Combien d'autres, encore, subissent en silence, par peur des représailles, sans même oser sourciller ?

Bouredji Fella

Liberté 24 04 2017 : La faculté de droit paralysée

L'université Akli-Mohand-Oulhadj de Bouira est paralysée par une grève des étudiants. Après les départements de biomédical, de lettres et de langue arabe, hier, et pour le deuxième jour consécutif, c'est au tour de la faculté de droit et des sciences juridiques de débrayer. Initié par l'Organisation nationale de solidarité estudiantine (ONSE) de Bouira, ce mouvement de grogne se veut, selon ce syndicat estudiantin, une "piqûre de rappel" à l'égard de l'administration. Selon les grévistes, le rectorat et la DOU sont clairement responsables de la situation de précarité dans laquelle vivent les étudiants. "Depuis la rentrée, on n'a eu de cesse d'interpeller l'administration sur les difficultés qu'on endure, mais les responsables continuent à faire la sourde oreille", accuse un membre de l'ONSE, qui rappelle que ni le doyen ni le chef du département ne leur ont expliqué les raisons de ce retard enregistré dans l'organisation d'un concours de doctorat. "À chaque fois qu'on s'adresse à eux, ils se contentent de nous dire que la date sera fixée prochainement, mais ça fait 6 mois que ça dure !", nous dira un étudiant. Selon ce dernier, 34 postes de doctorat ont été réservés pour ce concours et pas moins de 340 étudiants y ont postulé. Depuis le début de la rentrée universitaire, le campus de Bouira, faut-il le rappeler, est au cœur de la rubrique des faits divers. Agressions, bagarres et grèves cycliques sont les lots quasi quotidiens des étudiants et des enseignants.

R. B.

Liberté 24 04 2017 : Les “blouses blanches” en grève



Les praticiens de la santé publique exigent la satisfaction de leurs revendications socioprofessionnelles. ©Archives Liberté

Le débrayage de deux jours commence aujourd’hui et concernera, hormis les urgences, toutes les activités de soins et de consultation, les activités de prévention et les réunions des conseils et comités médicaux.

Les praticiens de la santé publique entrent, à partir d’aujourd’hui, dans une grève de protestation de deux jours, qui sera ponctuée par un sit-in, le 25 avril, devant le siège du ministère de la Santé, pour dénoncer “la fermeture des voies du dialogue et le mépris affiché par l’administration de tutelle à l’égard des cadres syndicaux et des adhérents du SNPSP”. Cette grève de protestation décidée après plusieurs assemblées générales, tenues ces deux derniers mois, et au conseil national du Syndicat national des praticiens de la santé publique, réuni en date du 6 avril dernier, concernera, en dehors du service minimum (urgences), les activités de soins et de consultations, les activités de prévention (vaccination...) et les réunions des comités médicaux, conseils médicaux et autres. Elle a pour objectif de réclamer l’instauration d’un dialogue véritable et permanent avec le SNPSP, mais aussi la satisfaction d’autres revendications socioprofessionnelles contenues dans la plateforme des praticiens de la santé publique, en souffrance depuis 2013. Il s’agit notamment de l’installation des représentants du SNPSP en qualité de membres dans les différents comités nationaux, de la mise en place de mesures appropriées et effectives pour sécuriser les lieux de travail contre les actes de violence dont sont victimes les professionnels de la santé régulièrement, de l’instauration d’une indemnisation financière des praticiens médicaux “réquisitionnés” pour les examens de fin d’année scolaire et d’échéances électorales à l’instar des autres corps de la Fonction publique.

D’autre part, le SNPSP revendique la mise en application des termes de l’accord conclu en conciliation MSPRH-SNPSP, le 4 mai 2015, portant le droit du partenaire social à apporter des aménagements au statut particulier des praticiens médicaux resté figé depuis 2008, la préservation d’un reliquat d’ancienneté pour les praticiens concernés par la non-application de l’instruction du Premier ministre de leur organiser un concours d’accès au 3e grade avant le 31 décembre 2015, mais aussi la mise en

place de l'arrêté interministériel consacrant le droit à l'alignement après une formation complémentaire entre anciens et nouveaux diplômés, pour médecin dentiste et pharmacien. Cela s'ajoute à la demande d'assainissement de la situation financière induite par l'intégration des praticiens médicaux dans le grade de "principal" et "en chef", suite au concours organisé le mois d'août 2015. Enfin, le SNPSP dénonce l'entrave au droit syndical exercé par certains gestionnaires des établissements de la santé publique, voire même certains responsables centraux.

Appelé pour de amples informations, le président du SNPSP, Lyès Merabet, a, tout en confirmant le maintien du mot d'ordre de grève et de la plateforme des revendications, rappelé l'attente par le syndicat d'être reçu en audience par le ministre de la Santé, depuis un an et deux mois, en dépit des quatre demandes qui lui ont été adressées. "Dans le cadre de la commission mixte, le premier responsable de la tutelle nous a proposé une réunion par année, il voit que c'est largement suffisant. Mais pour nous, ce n'est pas le cas. On demande que la réglementation soit respectée, elle qui prévoit des réunions périodiques de deux mois, sauf exception", a-t-il affirmé avant d'insister sur la représentativité de son syndicat, à plus de 70% des corps médicaux, de médecins, dentistes et pharmaciens, généralistes et spécialistes, et qu'il est structuré dans 48 wilayas.

Amar R.

Liberté 24 04 2017 : Protestation à la faculté de génie électrique de Sidi Bel-Abbès

La faculté de génie électrique a été paralysée, hier matin, par un mouvement de protestation suite à l'agression de trois étudiants par des personnes étrangères au campus. Selon les représentants des étudiants protestataires qui se sont présentés à notre bureau, cette action a pour but de dénoncer "l'absence de sécurité au sein de l'université". Ils accusent le frère de la secrétaire du doyen de la faculté, un travailleur et un agent d'avoir violemment agressé trois étudiants, causant la fracture d'un bras à l'un d'eux. Une plainte a été déposée à la sûreté urbaine. La secrétaire du doyen de la faculté est intervenue, elle aussi, en proférant des menaces à l'encontre des trois étudiants, affirment nos interlocuteurs. Pour sa part, Larbi Chahed, le recteur de l'université Djilali-Liabès, joint au téléphone, a déclaré qu'"il s'agit d'un incident qui s'est produit à l'intérieur du campus entre étudiants et un jeune qui est venu récupérer sa sœur. Une réunion a été tenue ce matin entre le doyen de la faculté et le SG de l'université en présence des représentants des étudiants pour entendre les différentes parties. L'enquête est en cours pour situer les responsabilités de chacun".

A. BOUSMAHA

Liberté 25 04 2017 : Grève des enseignants et sit-in des adjoints d'éducation

Le secteur de l'éducation à Béjaïa a été affecté, hier, par deux mouvements distincts de protestation. Des mouvements de protestation, initiés par le bureau de wilaya de la Coordination nationale autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste) et du Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) de Béjaïa. Le Cnapeste a appelé, à l'issue de son conseil de wilaya du 10 du mois en cours, à une grève de deux jours, entamée hier. Une grève, qui sera appuyée, aujourd'hui, par un rassemblement et une marche des enseignants grévistes. Pour le premier jour de grève, le mouvement a été, selon le coordinateur du bureau de wilaya du Cnapeste de Béjaïa, Slimane Zenati, massivement suivi. "Le taux de suivi dans les trois paliers confondus — le primaire, le moyen et le secondaire — est de 92%. C'est dans le secondaire que la grève est largement suivie avec un taux de 89%. La grève est suivie dans le moyen à 79% et le primaire à 72%", nous a déclaré M. Zenati joint au téléphone.

Ledit syndicat a mis en avant une série de revendications socioprofessionnelles entre autres "le règlement de toutes les situations administratives pendantes, la régularisation inconditionnelle de la situation administrative de plus d'une dizaine d'enseignants des trois paliers menacée de radiation, la régularisation des situations financières en instance de tous les enseignants, le déblocage immédiat des 2 039 dossiers des départs en retraite, la mise en service du siège de la médecine du travail et l'assainissement du parc de logement de l'éducation de la wilaya". De par ses deux journées de grève, le Cnapeste tient à manifester "son mécontentement et son inquiétude devant le peu d'empressement de la Direction de l'éducation à régler définitivement les dossiers répétitifs à l'origine de toutes les perturbations que connaît le secteur de l'éducation de la wilaya de Béjaïa". Et de lancer un appel à ses adhérents : "Venez massivement au rassemblement et à la marche prévus aujourd'hui à Béjaïa." Nos tentatives de joindre la Direction de l'éducation de Béjaïa pour avoir sa version et les taux de suivi de la grève ont été vaines. De son côté, le bureau de wilaya de Béjaïa du Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) des adjoints d'éducation a organisé, hier, devant le siège de l'académie, un rassemblement de ses adhérents, appuyé d'une grève. Ledit syndicat a élaboré une plateforme de revendications de pas moins de 10 points. Il s'agit de revendications professionnelles relatives essentiellement à la gestion de leur carrière professionnelle. Après leur rassemblement, les manifestants ont improvisé une marche vers le siège de la wilaya pour "interpeller le wali". Les membres du bureau syndical de wilaya ont, selon un membre du syndicat, été reçu par le wali auquel le syndicat a remis sa plateforme de revendications.

L. OUBIRA

El Watan 25 04 2017 : Syndicats : Le SNTE et le Snapap dans la rue



La fédération de wilaya du secteur de l'enseignement supérieur de Béjaïa, affiliée au Syndicat national autonome des personnels des administrations publiques (Snapap) a organisé, hier, un sit-in devant le siège de la wilaya afin d'exiger «la satisfaction de la plateforme de revendications socioprofessionnelles et l'ouverture d'un dialogue afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes posés».

Les travailleurs ont demandé à la tutelle à ce qu'elle intervienne dans le but de revenir au dialogue déjà entamé avec les responsables de l'université et des deux directions des œuvres universitaires. Et ce, dans le but de «trouver une issue à cette situation de crise». Pendant que les grévistes tenaient leur rassemblement, une délégation a été reçue par le secrétaire général de la wilaya qui a promis de porter les préoccupations des protestataires au wali de Béjaïa et éventuellement d'obtenir un rendez-vous avec ce dernier, selon Nabil Ferguenis, responsable du Snapap-Béjaïa.

Ainsi, les travailleurs se sont plaints «des pressions et des intimidations» que leurs collègues «subissent au niveau des directions des œuvres universitaires d'El Kseur et de Béjaïa et qui se caractérisent par des retenues répétées sur les salaires depuis janvier 2017, des affectations abusives et l'interdiction aux membres de la fédération de se réunir sur le lieu de leur travail».

Par ailleurs, les superviseurs et les adjoints de l'éducation, affiliés au Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE), ont eux aussi organisé une marche ponctuée d'un rassemblement devant le siège de la direction de l'éducation afin de dénoncer «le clientélisme et les passe-droits dans un certain nombre de nominations dans les postes de superviseurs issus de la promotion de 2016».

Ces derniers, qui étaient reçus aussi par le secrétaire général de la wilaya dans l'après-midi, ont exigé de la DE d'accélérer les «opérations de promotion des travailleurs qui accusent un retard de 5 mois et la régularisation des situations financières des adjoints de l'éducation et des superviseurs en matière d'échelons, ainsi que la promotion des adjoints détenant des diplômes universitaires et l'indemnisation des syndicalistes qui ont été touchés par des ponctions sur salaire à tort».

Nordine Douici

Liberté 26 04 2017 : Rassemblement à la place M'barek-Aït Menguellet

Les gardes communaux protestent à Tizi Ouzou

Des représentants de gardes communaux issus d'une vingtaine de wilayas se sont rassemblés hier matin à la place M'barek-Aït Menguellet à Tizi Ouzou pour exiger la prise en charge de leurs revendications qu'ils réclament depuis de longues années. Ces gardes communaux regrettent le fait qu'ils soient délaissés par l'Etat alors qu'ils avaient combattu courageusement le terrorisme aux côtés des services de sécurité durant la décennie noire. C'est pourquoi ils réclament la reconnaissance de leur sacrifice. "J'ai combattu pendant quinze ans, et là, je me retrouve livré à mon triste sort avec un salaire misérable de 20 000 DA par mois et je ne peux pas faire face aux besoins élémentaires de ma famille à charge. Nous réclamons nos droits pour une vie digne", a déclaré sur place un garde communal. Parmi la foule qui s'est rassemblée dans le calme, deux victimes du terrorisme dont les parents ont été tués en 1996 dans la localité de Mâatkas dans la wilaya de Tizi Ouzou sont venues prendre part à la manifestation pour demander leurs droits légitimes. L'un d'eux a perdu son père alors qu'il n'avait que six ans, et depuis quelques mois, sa mère ne reçoit plus ses allocations allouées par l'Etat et qui étaient déjà minimes, à savoir de 7 000 DA.

"Avant, ma mère recevait une prime d'ayant droit de 7 000 DA mais depuis quelques mois, celle-ci n'a pas été versée. Au service de la wilaya, on évoque le fait que ses enfants sont devenus adultes. Une décision que nous remettons en cause car notre père, comme tous les autres gardes communaux assassinés, est mort en martyr ! Nous exigeons des droits comme tous les enfants de martyrs d'Algérie !" dira le concerné. Pour Yahia Arab, porte-parole de la permanence nationale de la garde communale à Tizi Ouzou, "nous avons projeté d'organiser une marche depuis la place M'barek-Aït Menguellet vers le siège de la wilaya de Tizi Ouzou, mais nous l'avons annulée à la dernière minute suite à des escarmouches qui ont éclaté devant le siège de la wilaya. Toutefois, nous observons un sit-in sur place pour dénoncer le silence observé par les autorités quant à nos doléances, le non-respect des promesses 24 mois après le sit-in d'Aïn Defla, le rejet catégorique de toute installation à travers les wilayas d'Algérie de faux délégués, ainsi que le retrait de confiance à la commission du dialogue avec les services concernés du ministère de l'Intérieur".
K. Tighilt

Liberté 26 04 2017 : Boudiaf refuse de recevoir les délégués du SNPSP Sit-in hier des praticiens devant le siège du ministère de la santé

"Le ministère ne peut pas recevoir des grévistes illégaux. Qu'ils se mettent d'abord en conformité avec la loi, pour demander ensuite une audience", a justifié M. Belkessam. Les praticiens de santé publique, qui enchaînent un deuxième jour de grève consécutive, ont observé, hier, un sit-in pacifique devant le siège du ministère de la Santé. Selon les estimations du président du Syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP), Lyes Merabet, ils étaient quelque 500 praticiens, venus de différentes wilayas, à avoir pris part à ce rassemblement.

Si cette action de rue a été, une fois n'est pas coutume, tolérée par les services de police, les services du ministère ont, en revanche, refusé de recevoir les délégués du syndicat. Un refus que le chargé de communication du département d'Abdelmalek Boudiaf assume et justifie par "l'illégalité" de la grève du SNPSP, se référant à la décision de justice prononcée une semaine avant l'enclenchement de cette grève. "Le ministère ne peut recevoir des grévistes illégaux. Qu'ils se mettent d'abord en conformité avec la loi, pour demander ensuite une audience", a-t-il justifié. M. Belkessam a indiqué que des ponctions sur les salaires de l'ensemble des grévistes seront ordonnées par le ministère. Cette position du ministère ne semble pas, toutefois, décourager le président du SNPSP qui ne compte pas faire machine arrière avant la satisfaction des revendications des praticiens. Pour lui, cette grève de deux jours n'est qu'une bataille qui en appellera certainement d'autres.

Quelle sera la prochaine action du syndicat ? M. Merabet préfère laisser le soin au conseil national du SNPSP qui se réunira très prochainement pour décider de l'action ou des actions à venir. Si le syndicat réclame, entre autres, l'instauration des indemnités spécifiques au personnel médical qui sera réquisitionné lors du scrutin du 4 mai prochain, M. Merabet ne souhaite pas, toutefois, perturber la campagne électorale. Il a, ainsi, laissé entendre que la prochaine action de protestation serait très probablement repoussée jusqu'après les législatives. "Contrairement aux lectures faites par certains, notre mouvement de protestation n'a rien à voir avec les enjeux politiques. Notre combat est exclusivement syndical", a expliqué le président du SNPSP.

La pomme de discorde entre le SNPSP et le ministère de la Santé, rappelle-t-il, est la conséquence de la "rupture" du dialogue décidée unilatéralement par la tutelle. M. Merabet a regretté que la tutelle ait "réitéré hier son refus de nous recevoir en tant que partenaire social". Le président du SNPSP reproche au ministère de la Santé d'avoir piétiné l'accord qu'il avait signé, en mai 2015, avec son syndicat pour la tenue des réunions bimestrielles. Selon lui, son syndicat n'a été convié, depuis, qu'à une seule et unique réunion par an. Ce qui, déplore-t-il, aurait freiné le processus des négociations sur bien des dossiers relatifs aux conditions de travail des praticiens.

Une réclamation que rejette en bloc le chargé de communication du ministère pour qui des réunions de travail se tiendraient régulièrement avec l'ensemble des partenaires sociaux.
Farid Abdeladim

Liberté 26 04 2017 : Un rassemblement pour la défense du pouvoir d'achat

La célébration du 1er Mai, fête internationale des travailleurs, lundi prochain, à Oran, devrait donner lieu à un grand rassemblement national au niveau de la place des Victoires en plein centre-ville. En effet, dans une déclaration rendue publique ces derniers jours, la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (CGATA), regroupant une dizaine de syndicats autonomes et collectifs de travailleurs d'entreprises, appelle à un “grand rassemblement national pour la défense du pouvoir d'achat, la défense de l'emploi et des libertés syndicales”, lit-on dans le document. Les initiateurs de cet appel demandent aux adhérents et tous les sympathisants de se joindre à cette action pacifique, pour marquer la célébration du 1er Mai. Joint par nos soins, le représentant du Snapap à Oran, membre de la CGATA, explique que cette organisation “est reconnue à l'internationale alors qu'en Algérie les pouvoirs publics ont refusé de nous donner un agrément, mais toutes les procédures légales et réglementaires ont été respectées. Donc nous sommes dans notre droit d'activer, les textes sont claires car après deux mois, si nous n'avons pas de réponse nous avons le droit d'exercer nos activités”. Notre interlocuteur dira aussi que la question du pouvoir d'achat et de l'emploi est primordiale et concerne tous les Algériens. Quant aux libertés syndicales, il insiste pour dire que “les autorités font tout pour priver les travailleurs de leurs droits de se regrouper en syndicats autonomes pour se défendre”. Par ailleurs, cet appel est appuyé également par le Syndicat autonome de la Sonelgaz (Snateg), membre de la CGATA, et qui avait été durement réprimé lors d'actions de protestation à Béjaïa et Tizi Ouzou et qui vient de se structurer à Oran.